



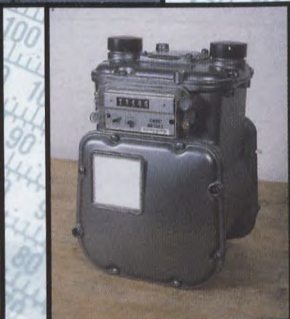
Mesures
Canada

Measurement
Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

An Agency of
Industry Canada

Programme d'accréditation de Mesures Canada



La mesure juste
pour tous



Fair Measure
For All

Canada

En quoi consiste le programme?

Pour s'acquitter de sa mission qui consiste à « veiller à l'équité et à l'exactitude des mesures dans le commerce des biens et services de manière à contribuer au maintien d'un marché juste et compétitif pour tous les Canadiens », Mesures Canada assure diverses fonctions, par exemple:

- l'approbation obligatoire des appareils commerciaux de pesage et de mesure.

Objectif : *S'assurer que les appareils ont été conçus pour conserver leur qualité (construction, précision, durabilité, etc.) quand ils sont utilisés dans le commerce.*

- l'inspection obligatoire de chaque appareil avant son utilisation dans le commerce.

Objectif : *S'assurer que les appareils ont été assemblés correctement et étalonnés avec précision.*

- l'inspection périodique de tous les appareils utilisés dans le commerce.

Objectif : *S'assurer que les appareils restent précis et sont utilisés adéquatement.*

Le programme d'accréditation adopté en 1985 permet à des organismes qualifiés de procéder à l'inspection obligatoire (*vérification initiale*) et à l'inspection périodique (*revérification*) des appareils de pesage et de mesure pour le compte de Mesures Canada. Avant l'adoption de ces dispositions, seul le personnel de Mesures Canada s'acquittait de ces fonctions.

Quels sont les éléments de base du programme?

- Les organismes souhaitant obtenir une accréditation doivent mettre en œuvre un programme d'assurance qualité conforme à la norme S-A-01 de Mesures Canada et assujettir leurs activités à des principes d'assurance qualité.

Résultat : *Tous les procédés et méthodes satisfont aux normes de qualité et la qualité devient une priorité de l'organisme.*

- Les organismes accrédités doivent inspecter les appareils de pesage et de mesure pour lesquels ils ont été accrédités, conformément aux exigences de Mesures Canada.

Qu'en retirent les organismes accrédités?

- Les organismes accrédités peuvent procéder aux inspections à leur propre rythme et ils sont moins tributaires de Mesures Canada pour ces activités.

Avantage : *Les organismes peuvent procéder aux inspections au moment qui leur convient, tout en économisant temps et argent.*

- Les organismes accrédités ont la possibilité de prendre leur essor à titre de fournisseurs de services en offrant des services d'inspection à d'autres organisations.

Avantage : *Les organismes peuvent réaliser des gains financiers et améliorer leur compétitivité.*

- Les organismes accrédités ont la possibilité de mieux connaître les règles et règlements qui régissent les mesures.

Avantage : *Les organismes peuvent mieux satisfaire aux exigences de Mesures Canada et tirent parti de l'application d'un programme de qualité (amélioration des produits et services, réduction du gaspillage et confiance accrue envers des produits de qualité constante).*

Qu'en retire Mesures Canada?

- Mesures Canada surveille les organismes qui satisfont à ses exigences.

Avantage : *La surveillance coûte moins cher et prend moins de temps que les inspections*

proprement dites. Mesures Canada peut mieux remplir sa mission et son mandat avec l'aide de ses nouveaux partenaires.

- Mesures Canada consacre moins de ressources à l'application de ses exigences.

Avantage : *Mesures Canada peut acheminer les ressources économisées à des domaines qui nécessitent plus de surveillance.*

Comment le programme est-il administré?

Mesures Canada surveille les organismes accrédités aux fins suivantes:

- s'assurer que les modalités et les exigences du programme d'accréditation sont respectées;
- s'assurer que les appareils de pesage et de mesure satisfont aux exigences;
- vérifier si les organismes accrédités maintiennent un programme d'assurance qualité efficace.

Quels sont les organismes admissibles?

Tout organisme dont les installations d'essai sont situées au Canada, aux États-Unis ou au Mexique et qui accepte de se conformer aux exigences d'accréditation de Mesures Canada est admissible.



Comment présenter une demande d'accréditation?

1. Communiquer avec Mesures Canada pour obtenir la documentation et les renseignements nécessaires ainsi qu'un formulaire de demande.

On peut aussi télécharger la documentation et le formulaire à partir du site Web de Mesures Canada.

2. Remplir le formulaire et l'envoyer à Mesures Canada avec le paiement exigé.
3. Élaborer et présenter un manuel qualité qui satisfait aux exigences du document intitulé *Critères d'accréditation des organismes souhaitant effectuer des inspections conformément à la Loi sur l'inspection de l'électricité et du gaz et à la Loi sur les poids et mesures.*

Renseignements complémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec Mesures Canada à l'adresse suivante :

Mesures Canada
Direction des services innovateurs
2^e étage
Immeuble des normes
Pré Tunney
Ottawa (Ontario) K1A 0C9
Tél. : (613) 941-1962

Vous pouvez également consulter le site Web de Mesures Canada (<http://mc.ic.gc.ca>).

N° de catalogue C2-474/2003
ISBN 0-662-67190-2
53894B



Contient 10 p. 100
fibres recyclées
après consommation